

INFO-MAIRIE 1925

Mairie d'ORADOUR

Dépôt de verre à Chillé

Chillé, Germeville, Coudret, Chantereine, les Châtelets, Le Perret 1 place du 19 Mars 1962 16140 ORADOUR D'AIGRE

2: 05.45.21.02.84

: mairie-oradour@wanadoo.fr

www.oradour.fr

Je vous informe que le collecteur de verre a changé d'endroit. Il se trouve avec les conteneurs des ordures ménagères et du tri sélectif au centre de Chillé.



Je vous rappelle que seulement les bouteilles, les pots et bocaux vides doivent être déposés. (les bocaux pleins de graisse, pots de pâté pleins, vaisselles, etc... sont interdits. Je pense que la ou les personnes qui ont déposé ce genre de dépôts se reconnaitront)





Avec la forte croissance des dépôts sauvages et autres incivilités j'ai été dans l'obligation de prendre un arrêté municipal interdisant tout ceux-ci.

Toutes personnes vues déposant des déchets de toutes natures encourent une **amende de** 1 500 €

DEPOTS SAUVAGES

INTERDICTION DE DEPOSER

ORDURES MENAGERES / MATERIAUX DECHETS VERTS ET DIVERS

AMENDE 1 500 €

arrêté municipal 2023 - 8 P du 06/07/2023

VERRE UNIQUEMENT

BOUTEILLES
POTS ET BOCAUX VERRE VIDES

NE RIEN LAISSER AUTOUR DU COLLECTEUR

AMENDE 1 500 €

arrêté municipal 2023 - 8 P du 06/07/2023